Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2157**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d''information"))

Diplôme de l'école nationale supérieure de la photographie d'Arles

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole Nationale Supérieure de la Photographie (ENSP) (Arles)	Directeur de l'école nationale supérieure de la photographie Arles, Directeur de l'école nationale supérieure de la photographie Arles

Cette certification fait l''objet d''une co-délivrance : tous les certificateurs doivent être signataires

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

132g Arts appliqués à la communication et à l'audiovisuel

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les principales activités du photographe (ou vidéaste) sont les suivantes : * cadrage

* prise de vue

* développement de photos

* tirage

* retouches

* montage

* sonorisation

Capacités et compétences attestées : - connaissance et maîtrise des outils analogiques et numériques utilisés en photographie et vidéo

- maîtrise de logiciels spécifiques

- connaissance et maîtrise des techniques de montage et de sonorisation des films

- connaissances en histoire et théorie de l'art et de la photographie, connaissance de la scène photographique et artistique contemporaine

- connaissance en matière graphique (infographie et support papier)

- connaissance en droit d'auteur et de l'image

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Extrêmement divers, dans tous les métiers de l'image, de l'audiovisuel, de l'art et de la culture.

Artiste, photographe indépendant, photographe dans une entreprise ou une institution publique, métiers du graphisme, entreprises informatiques, édition, communication, publicité, télévision, presse écrite, production vidéographique et cinématographique, enseignement, gestion de structure culturelle ou artistique

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1101 : Création en arts plastiques

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Après un parcours de formation de trois ans, la certification comporte trois composantes : 1 - Présentation d'un dossier de travaux personnels : exposition de photographies et éventuellement vidéo et rapport écrit

2 - Soutenance orale du dossier précisant les références artistiques, culturelles et professionnelles

3 - Epreuve orale sur les références artistiques, culturelles et professionnelles

4 - Evaluation des travaux au niveau des choix techniques et esthétiques

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		5 personnes dont 4 professionnels
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Possible seulement si le candidat a déjà suivi les trois années de la formation de l'école et a échoué lors de l'épreuve du diplôme

Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle		X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 15 octobre 2005 publié au Journal Officiel du 18 novembre 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 18 novembre 2005, jusqu'au 18 novembre 2010.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 5 juillet 2001 publié au Journal Officiel du 14 juillet 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter du 1er juin 1985.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

depuis la rentrée 2012 grade de master
http://www.enp-arles.com

Lieu(x) de certification :

ECOLE NATIONALE DE LA PHOTOGRAPHIE 16, rue des arènes B.P. 149
13631 ARLES cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :